



**ARRETE DU MAIRE N° PM-2026-45**  
**PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER**  
**INAUGURATION**  
**ESPACE LUNEÏAA**

**Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

**VU** l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

**VU** le Code de la route ;

**VU** le Code de la voirie routière ;

**VU** l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

**CONSIDERANT** qu'à l'occasion de l'inauguration de l'Espace LUNEÏAA, il y a lieu de réglementer temporairement le stationnement,

**CONSIDERANT** qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le stationnement sera interdit sur les deux emplacements devant le n°19 Rue Doyen René Gosse, à l'occasion de l'inauguration de l'Espace LUNEÏAA, **le vendredi 6 février 2026 de 14h00 à 22h00**.

**Article 2 :**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les services techniques de la commune.

**Article 3 :**

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5: Ampliation sera adressée à :**

- M. le Directeur Général des Services,
- M. le Responsable de la Police Municipale,
- M. le Directeur de services Techniques municipaux,
- M. le Lieutenant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 26 janvier 2026,

Par délégation du Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Jean-Marie SABATIER

